

Consultation publique Développement du campus du collège Notre-Dame

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Date : 17 janvier 2013

Heure : 15 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

Pour l'arrondissement :

M. Louis Brunet, chef de division urbanisme

M. Dino Credico, conseiller en aménagement

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Claude Fabien, président de la commission

M. Jean Caouette, commissaire

M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président de la commission, monsieur Claude Fabien, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué. Le président de la commission présente son équipe : M. Jean Caouette, commissaire et M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission présente brièvement l'OCPM, le fonctionnement de l'organisme, le processus de sélection des commissaires ainsi que le code de déontologie auquel ils sont soumis.

3. Cheminement du projet

Les premières rencontres entre l'arrondissement et les représentants du collège Notre-Dame remontent à quatre ou cinq ans, mais les discussions concernant le projet actuel ont réellement débuté il y a environ deux ans. Les interventions sur le site du collège dans le projet actuel sont jugées mineures comparativement aux projets précédents. Le taux d'implantation des bâtiments du collège passerait de 16 % à 21 %. En raison de la

localisation du terrain du collège dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et de l'adoption en 2009 du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, l'arrondissement a exigé que l'institution prépare un Plan directeur pour un horizon de 15 à 20 ans.

Un comité de travail formé de plusieurs acteurs, dont des représentants du collège, de l'arrondissement et de la division du patrimoine de la Ville de Montréal, a rédigé un énoncé patrimonial et des orientations afin de déterminer les actions de préservation, de conservation, de réhabilitation et de mise en valeur à prendre.

Le projet a également été présenté à différentes instances (CCU, CAU, CPM ministère de la Culture) qui ont chacun émis des avis généralement favorables avec quelques commentaires. Le Plan directeur présenté en consultation a été bonifié afin d'intégrer les commentaires des différentes instances.

4. Démarche de la consultation publique

Les étapes de la consultation publique

Visite du site

Une visite du site a été effectuée le jeudi 17, afin de mieux visualiser les enjeux relatifs aux différentes interventions proposées dans le Plan directeur immobilier (PDI). La commission a visité les installations sportives du collège et fait le tour du terrain.

Les séances publiques d'information

Une séance publique d'information se tiendra le 23 janvier en soirée et possiblement le 24 janvier à la salle Marie-des-Neiges de l'Église Notre-dame-des-Neiges dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et impartial.

La première soirée d'information débutera avec une présentation du projet par le promoteur, suivie d'une présentation par l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

Les séances d'audition des mémoires

Une séance d'audition des mémoires se tiendra le 19 février à 19 h à l'Église Notre-Dame-des-Neiges pour les personnes et organismes qui souhaitent présenter verbalement leur opinion. Des séances supplémentaires pourraient être tenues si le nombre d'inscriptions le justifiait.

5. La préparation de l'audience publique

Le président de la commission invite les intervenants à se préparer à des questions portant sur divers thèmes qui pourraient être abordés lors de l'audience, tels que la notion de capacité limite de la montagne et les stationnements.

6. Le dossier de documentation

Les documents remis à la commission seront rendus publics et disponibles sur le site Web de l'OCPM.